

1 Geo. IV. Appendix (A.) (B.) (C.)

Appendix
(A.)
18th Dec.

- 3 Maison Rustique,
- 3 Voyage en Canada,
- 1 Histoire de France,
- 3 Curiosités de Paris.
- 3 Trésor du Droit François,
- 7 Pandectes de l'Empereur Justinien.
- 2 De la Peste,
- 6 Œuvres de Demosthène,
- 6 Loix et Constitutions des Colonies,
- 5 Mémoires sur les Colonies, par Malouet,
- 1 Zoroastre, Confucius et Mahomet,
- 1 Statistique de la France,
- 2 Institution au Droit Ecclésiastique,
- 1 Histoire de l'Usure,
- 4 Encyclopédie de l'Ingenieur.

353 Volumes.

In all three hundred and fifty-three volumes, added to the Library since the 22d January, 1819.

The foregoing Books including expenses cost five hundred and seventy-two pounds five shillings and nine pence Currency.

The Library now contains sixteen hundred volumes all in good order.

Wm. LINDSAY, Junr.

Clerk Assembly.

CLERK'S OFFICE, HOUSE OF ASSEMBLY,
QUEBEC, 14th December, 1820.

REPORT.

Appendix
(B.)

18th Dec.

THE Clerk of the House of Assembly respectfully states to the Honourable House, that in order to expedite the Public Business, he has retained seven extra Writers, including Mr. J. A. Bouthillier, who has officiated during the two last Sessions as French Translator, at such allowance as may be fixed, upon the Report of a Committee for their services during the Session, and for completing the work thereof after the Prorogation. These Gentlemen with the Clerks attached to the Office, will be fully adequate to perform all the business of the Session.

The whole nevertheless humbly submitted.

Wm. LINDSAY, Junr.
Clerk. Assembly.

No. I.

To the Honourable the House of Commons of Lower-Canada, in Provincial Parliament assembled.

Appendix
(C.)
No. I.

19th Dec.

WE the undersigned Commissioners for the Internal Communications appointed for the County of Richelieu, under and by virtue of an Act passed in the year 1817, at the Session of the Provincial Parliament of Lower-Canada, intituled, "An Act to make more effectual Provision for the Internal Communications of this Province," pursuant to the fourteenth clause thereof, beg leave humbly to Report and submit to the Honourable the House of Commons, what we have done in regard to the Internal communications in this County, and to recommend such further improvements as we deem would be of Public utility.

We have opened the road from Yamaska Mountain to the outlet of Lake Memphremagog, according to our first and second contract with Messrs. Schiller and Friggon; an account of Monies laid out and expended on the said road, may be seen by the account hereto annexed.

For such further improvements as we conceive would be of general public utility, reference may be had to our former reports of 1817 and 1818.

We beg leave to observe that, although the donations of Government have been liberal and generous, yet that liberality will in a great measure be lost unless there is some method adopted to oblige non-residents to assist in keeping the roads in repair, as much the greater part of the above mentioned road is made across the lands of non-resident proprietors. By the existing road laws there is no way provided to compel non-resident proprietors to pay their proportion, however their property may be benefitted by the roads.

The above mentioned road is now a good and safe Cart Road, and has been used as such and for other carriages, ever since the first of September last, but it is a well known fact that all new roads (especially those made through a wilderness) will soon need repair.

On the whole the Commissioners feel a pleasure in reviewing what they have done, and they confidently hope that their exertions to improve this communication, to render it more valuable to the Province and more useful to the Public will meet your approbation.

PRE. GUEROUT,
SAMUEL WILLARD,

St. Denis, 31st. December, 1819.

COUNTY OF RICHELIEU.

Government in account with the Commissioners for Internal Communications.

1817.—To Cash paid by P. Guerout, for Printing, &c. to the

4th March, 1818.

Appendice (A.) (B.) (C.) A. 1820.

Appendice
(A.)

18e. Déc.

- 3 Maison Rustique,
- 3 Voyage en Canada,
- 1 Histoire de France,
- 3 Curiosités de Paris,
- 3 Trésor du Droit François,
- 7 Pandectes de l'Empereur Justinien,
- 2 De la Peste,
- 6 Œuvres de Demosthène,
- 6 Loix et Constitutions des Colonies,
- 5 Mémoires sur les Colonies, par Malouet,
- 1 Zoroastre, Confucius et Mahomet,
- 1 Statistique de la France,
- 2 Institution du Droit Ecclésiastique,
- 1 Histoire de l'Usure,
- 4 Encyclopédie de l'Ingenieur.

353 Volumes.

En tout Trois cent cinquante-trois Volumes ajoutés à la Bibliothéque depuis le 22 Janvier 1819.

Les Livres ci-dessus y compris les frais, coûtent cinq cent soixante et douze Livres, cinq Shelings et neuf Deniers courant.

La Bibliothéque contient maintenant Seize cens Volumes tous en bon ordre.

Wm. LINDSAY, Junr.

Greff. Assemblée.

BUREAU DU GREFFIER, CHAMBRE D'ASSEMBLEE,
QUEBEC, le 14 Décembre 1820.

Appendice
(B.)

RAPPORT.

18e. Déc.

LE Greffier de la Chambre d'Assemblée expose respectueusement à l'Honorable Chambre qu'il a retenu sept Ecrivains extraordinaires, y comprenant Mr. J. A. Bouthillier, qui a travaillé comme Traducteur François durant les deux dernières Sessions, pour tel salaire qui pourra être déterminé sur le Rapport d'un Comité pour leurs services durant la Session, et pour compléter l'ouvrage d'icelle après la prorogation. Ces Messieurs avec les Clercs attachés au Bureau sont très-capables de faire tout l'ouvrage de la Session.

Le tout néanmoins humblement soumis.

Wm. LINDSAY, Junr.
Greff. Assemblée.

No. I.

A l'Honorable Chambre des Communes du Bas-Canada, Assemblée en Parlement.

Appendice
(C.)
No. I.

NOUS les Soussignés, Commissaires pour les Communications Intérieures, nommés pour le Comté de Richelieu, en vertu d'un Acte passé dans l'année 1817, dans la Session du Parlement Provincial du Bas-Canada, intitulé, "Acte pour pourvoir plus efficacement à améliorer les Communications Intérieures dans la Province," prenons humblement la liberté de rapporter conformément à la quatorzième Clause dudit Acte, et de soumettre à l'Honorable Chambre des Communes ce que nous avons fait par rapport aux Communications Intérieures de ce Comté, et de recommander les autres améliorations que nous jugeons être d'une utilité générale et publique.

Nous avons ouvert le Chemin depuis la Montagne d'Yamaska jusqu'à la décharge du Lac Memphremagog, suivant notre premier et notre deuxième Contrat avec Messrs. Schiller & Friggon. On peut voir un Compte des argens dépensés pour ledit Chemin dans le Compte courant ci-annexé.

Quant aux autres améliorations que nous croyons être d'utilité publique, on peut avoir recours à nos Rapports de 1817 et 1818.

Nous prenons la liberté d'observer que quoique les dons du Gouvernement aient été généreux, les effets de cette générosité seront perdus en grande partie, à moins qu'il ne soit adopté quelque méthode pour obliger ceux qui ne feroient point sur leurs terres à reparer les Chemins, car la plus grande partie du Chemin ci-dessus mentionné passe sur les terres de personnes qui n'y résident point. Par la loi actuelle des Chemins il n'y a aucun moyen d'obliger les propriétaires non-résidens à payer leur quote part, quelque avantage que leurs propriétés puissent en retirer.

Le Chemin ci-dessus mentionné est un bon Chemin de charrette et a été pratiqué comme tel, ainsi que par d'autres voitures depuis le premier de Septembre dernier, mais c'est un fait bien connu que tous les nouveaux chemins, surtout ceux qui sont faits dans les déserts ont bientôt besoin de réparation.

Sur le tout les Commissaires ressentent du plaisir à voir ce qu'ils ont fait, et ils espèrent avec confiance que leurs efforts pour améliorer cette Communication, pour la rendre plus avantageuse à la Province et plus utile au public, rencontreront votre approbation.

PRE. GUEROUT,
SAMUEL WILLARD,

St. Denis, le 31 Décembre 1819.

Comté de

RICHELIEU. Doit le Gouvernement en Compte avec les Commissaires des Communications Intérieures.—Savoir :

1817.—Argent payé par Pre. Guerout, pour Impression, &c.

jusqu'au 4 Mars 1818.

£ 7 7 9

£ 7 7 9

Argent

To